



HAL
open science

Un exemple de territoire rural isolé s'efforçant de valoriser son patrimoine Le Larzac aveyronnais

Michel Vernières

► **To cite this version:**

Michel Vernières. Un exemple de territoire rural isolé s'efforçant de valoriser son patrimoine Le Larzac aveyronnais. 2016. hal-01261093

HAL Id: hal-01261093

<https://hal.science/hal-01261093v1>

Preprint submitted on 23 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séminaire ACERT
(Activités créatives et renouveau des territoires : le cas des territoires isolés)

MSH-Nord, Aubervilliers, 1/6/15

Un exemple de territoire rural isolé s'efforçant de valoriser son patrimoine
Le Larzac aveyronnais

Michel Vernières

Introduction

La notion de territoires isolés est constitutive du programme. De quel isolement s'agit-il et sur quels critères s'appuyer pour les identifier ? A défaut d'une définition rigoureuse, il convient pour le moins d'en préciser les contours.

L'isolement peut être lié à :

- la situation géographique physique du territoire (insularité, zone de montagne, environnement désertique, enclaves en milieu forestier dense...);
- l'éloignement, mesuré par le temps de transport, pour gagner des territoires centres économiques et politiques ;
- l'insuffisance des moyens de télécommunications (téléphone, accès au haut débit internet...);
- un fonctionnement économique et social en marge de la logique marchande dominant le mouvement actuel de mondialisation ;
- etc...

Il apparaît donc que les éléments à prendre en compte pour identifier l'isolement d'un territoire sont multiples et que, pour chaque élément, les critères utilisables sont également nombreux. C'est donc au cas par cas, pour chaque territoire analysé, qu'il est possible de préciser un degré d'isolement qui est toujours relatif.

De même la notion de créativité au sein des activités productives d'un territoire est délicate à cerner. Elle ne peut, elle aussi, qu'être définie et précisée pour chaque territoire spécifique analysé.

Tout territoire est encastré dans une chaîne territoriale qui va du mondial au micro-local en passant par le national et le régional. Ces différentes échelles territoriales ont toutes leur pertinence et la délimitation du territoire retenu est fonction de la question analytique posée et de qui la pose. Un élu prendra en considération sa circonscription, un chercheur un territoire analytiquement significatif par rapport à la question de recherche posée... Il n'y a donc pas un découpage territorial meilleur que les autres. Mais un élément apparaît essentiel : c'est la cohérence du territoire considéré.

Pour notre part nous proposons de considérer comme territoire isolés les territoires ruraux du fait des problèmes spécifiques que posent leur faible densité de population, leur éloignement géographique de centres urbains importants, un accès souvent moins facile à internet et une situation pour partie en marge des grands réseaux d'échange et de communication.

Dans cet esprit, ce texte présente le cas d'un territoire jugé isolé qui a fondé une partie de son développement économique sur la valorisation de son patrimoine. Il s'agit du **Larzac aveyronnais** et de ses vallées, pour l'essentiel constitué par les deux anciens cantons de

Cornus et de Nant¹. La raison de ce choix provient essentiellement de la connaissance concrète qu'en a l'auteur de ces pages qui en est originaire et y a été élu rural pendant 13 ans. Mais il convient surtout d'en expliciter la pertinence en tant qu'exemple du rôle du patrimoine comme créateur de valeur pour le développement d'un territoire isolé. En un premier temps la spécificité de ce territoire sera identifiée (1) tout comme celle de son patrimoine (2). Mais pour que ce dernier ait eu un impact positif sur le développement du Larzac, il a été nécessaire de conduire une politique cherchant à le valoriser (3) et que celle-ci favorise le développement d'activités créatrices de biens et services liées à ce patrimoine (4).

1) Identification du territoire

Le Larzac aveyronnais peut être caractérisé par les principaux indicateurs retenus autrefois pour identifier ce qui était appelé **rural isolé ou profond** (INRA 2000). Il ne regroupe que des communes rurales, relativement éloignées, au moins 20 Km, des aires ou pôles urbains de Millau et Saint Affrique, eux mêmes modestes. La densité y est inférieure à 10 habitants au Km² (sur 635 Km²). La population totale s'élève à un peu plus de cinq mille habitants³ et, une seule commune dépasse de peu les 1.000. Comme la majorité des zones rurales, il a connu une très forte régression de sa population au cours du siècle précédent (Beteille 1978). Ce n'est que vers la fin des années quatre-vingt-dix que cette tendance a été enrayerée et, depuis lors, le fait notable est son renouveau démographique qui contraste avec un siècle de déclin continu⁴.

L'appellation utilisée de Larzac aveyronnais permet de rappeler que les communes du Sud de ce plateau appartiennent aux départements de l'Hérault et du Gard. Pour sa part, la partie aveyronnaise tient, en premier lieu, son unité de son appartenance historique à la vieille province du Rouergue et de deux siècles de gestion administrative, renforcée par la décentralisation, dans le cadre du département de l'Aveyron, lui-même héritier presque intégral de cette province (Bonniol 2005).

Le territoire retenu a également une forte **cohérence géographique** car ces deux cantons regroupent des terres situées sur le plateau proprement dit et sur trois vallées qui en sont le complément naturel. Il s'agit de la partie Nord du causse du Larzac et de ses vallées (Cernon, Dourbie, Sorgue), gorges et avant causses. Bon nombre de communes ont un territoire réparti entre causse et vallée.

L'histoire a fortement marqué la spécificité de ce territoire. L'installation des ordres religieux, en premier lieu des Templiers puis des Hospitaliers, mais aussi d'abbayes puissantes comme celles de Nonenque et de Nant, ont laissé leur empreinte. Elles sont, outre le legs d'un important patrimoine immobilier composé d'églises et de fortifications, à l'origine de la constitution de vastes domaines sur le causse. La présence de cours d'eau a, au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, favorisé le développement d'activités artisanales et industrielles dans les petits bourgs des vallées (St Jean du Bruel, Cornus, Fondamente). La bourgeoisie, qui en est issue, y a construit des immeubles de type urbain et des hôtels particuliers. En opposition aux ordres religieux voisins, elle avait, pour l'essentiel, embrassé la religion réformée.

Situé entre les monts des Cévennes et la Montagne noire, le Larzac est, depuis l'Antiquité, un **lieu de passage** de la Méditerranée et les Cévennes vers le Nord et l'Ouest du Massif central. Des vestiges d'une voie romaine sont encore visibles sur le causse. De ce fait,

¹ En zone rurale, le canton, tel qu'il a existé jusqu'en 2015, était une circonscription pertinente politiquement mais aussi socialement. De plus, vu la faiblesse des densités, l'analyse à cette échelle est plus significative que commune par commune.

² Seuls trois autres cantons de l'Aveyron ont des densités aussi faibles.

³ 5.128 habitants au recensement 2007

⁴ En 1999, il était seulement recensé 4.463 habitants.

des bourgs comme Nant, St Jean du Bruel, Saucières, la Cavalerie ont été des lieux de commerce et d'échanges dont témoignent leurs halles ou des granges remises. La nationale 9, puis l'autoroute A 75, n'ont fait que reprendre l'un de ces tracés historiques. En effet, en ce début de XXI^{ème} siècle, la mise en service de cette infrastructure lourde qu'est l'autoroute A 75 et son, désormais célèbre, viaduc de Millau renforce et confirme l'impact ancien du chemin de fer et de la nationale N°9 sur le désenclavement de ce territoire dont l'isolement est donc relatif.

Du point de vue **économique**, l'agriculture, principalement centrée sur l'élevage des brebis pour le lait, destiné en premier lieu à la fabrication du Roquefort, est toujours une activité essentielle. Mais les activités résidentielles et de tourisme sont devenues le second pilier de l'économie locale. Les résidences secondaires sont presque aussi nombreuses que les principales⁵. Gîtes et chambres d'hôtes se développent rapidement. Les paysages, le viaduc de Millau, les sites templiers et hospitaliers attirent de nombreux touristes. Cet effet d'image⁶ et d'attraction touristique rejait sur la fréquentation de l'ensemble des communes du territoire. Ces phénomènes ont contribué à l'augmentation des entreprises artisanales.

2) Identification du patrimoine territorial du Larzac

Pour le Larzac, les inventaires et les études de terrain réalisés permettent d'identifier un certain nombre d'ensembles de biens patrimoniaux.

Il s'agit en premier lieu des **paysages** du plateau, essentiellement les terres de parcours parsemées de rocher, buis et genévriers, mais aussi des dolines⁷ cultivées et de quelques restes de forêt. Les vallées encaissées, creusées par leurs rivières à truites, sont cultivées, mais les anciennes terrasses ont été pour l'essentiel abandonnées.

Ce territoire possède de plus un **patrimoine modeste** (Guillemard 2011) très lié à son activité agropastorale : lavognes (marres), cazelles (abris en pierres sèches), jasses (bergeries), buisnières (chemin couverts par des buis), drailles...

Les ordres religieux qui l'ont dominé jusqu'à la révolution, en premier lieu les ordres militaires Templiers puis Hospitaliers, lui ont légué divers **monuments** remarquables (églises, châteaux, remparts). Les centres bourgs, aux maisons anciennes et denses, constituent un riche **patrimoine urbain**.

Cet ensemble de biens patrimoniaux a été l'objet de signalements divers, de classements en tant que monuments historiques ou zones naturelles protégées. Désormais, l'essentiel du territoire est inscrit, avec l'ensemble des Causses et Cévennes, au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que patrimoine culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Cette reconnaissance internationale confirme donc que l'agriculture est au cœur de la valeur patrimoniale du Larzac.

Tous ces éléments patrimoniaux constituent un riche potentiel pour le développement local. Encore faut-il qu'ils soient exploités par les hommes présents sur ce territoire ce qui suppose une véritable politique de valorisation du patrimoine.

⁵ 45 % de résidences secondaires en 2007 contre 17 % dans l'ensemble de l'Aveyron.

⁶ L'image extérieure du Larzac s'est renforcée en raison de trois éléments complémentaires. D'une part, son paysage est particulièrement caractéristique et constitue un patrimoine naturel riche. La flore est très diversifiée. L'élevage ovin, lié à Roquefort, entretient ses vastes espaces. D'autre part, le patrimoine monumental important laissé par les Templiers et Hospitaliers bénéficie de l'aura chargée de mystère des Templiers. Enfin, l'affaire de l'extension du camp militaire dans les années soixante-dix et le rassemblement altermondialiste de 2003 l'ont également fait connaître à l'extérieur.

⁷ Petites dépressions où s'est accumulée de la terre arable.

3) Une politique de valorisation du patrimoine

Dès les années soixante-dix, des collectifs d'habitants ont pris conscience de la valeur culturelle du patrimoine immobilier historique du Larzac. Ils y ont sensibilisé les élus qui ont relayé leurs initiatives aboutissant à la création, par le Conseil général de l'Aveyron, d'un Conservatoire Hospitalier et Templier. Ce dernier a joué un rôle important pour la valorisation patrimoniale du legs historique de ces ordres de chevalerie (a). Mais les limites de cette action apparaissent dès cette année 2015 (b).

a) Une opération départementale de valorisation du patrimoine : le Conservatoire Templier Hospitalier

A l'initiative du Conseil général, un syndicat mixte (Conservatoire Templier Hospitalier), regroupant 7 communes du Larzac, a été créé en 1999 pour contribuer à la valorisation touristique de l'exceptionnel patrimoine architectural hérité des Templiers et Hospitaliers⁸. Dans chacun des cinq sites principaux ont été mises en place des structures d'accueil assurant, de plus, la visite des monuments. A Millau, une cellule permanente a été chargée d'assurer des recherches historiques, la coordination et l'animation de l'ensemble. La constitution d'un comité scientifique international garantissait le sérieux historique de la démarche.

En un premier temps, les financements du Conseil général, et la mobilisation simultanée d'autres sources, ont permis la réalisation de très importants travaux de restauration et, de ce fait, un enrichissement de l'intérêt des visites. A partir de l'année 2005, celles-ci ont fortement augmenté, dans tous les sites, du fait de l'afflux de visiteurs attirés sur le Larzac par l'ouverture du Viaduc de Millau

Ce Conservatoire Hospitalier Templier est particulièrement intéressant à analyser du point de vue économique. En effet, il montre, tout à la fois, l'apport et les limites de ce type d'opérations institutionnelles. Pour les communes, le financement extérieur qu'il a apporté a permis une mise en valeur de leur patrimoine qui était impossible sur ressources propres. Mais, cette valorisation demeure très coûteuse pour elles. En effet, une partie du financement, même si elle est faible, reste à la charge de ces petites communes rurales aux ressources très réduites. Les recettes directes engendrées par les visites, ventes de produits, parking quand il est payant comme à la Couvertoirade, couvrent, dans le meilleur des cas, les frais de fonctionnement. Pour sa part, l'impact sur les ressources fiscales supplémentaires engendrées par le flux touristique est négligeable en raison de capacités d'hébergement réduites et de la modestie des taxes générées par ces séjours. Ces rentrées sont sans commune mesure avec l'ampleur du flux touristique qui implique des dépenses supplémentaires d'entretien courant, d'aménagement des abords... Aussi une telle politique de valorisation du patrimoine est-elle coûteuse pour les municipalités, d'autant plus que les financements extérieurs, départementaux ou autres, tendent à diminuer. C'est tout particulièrement le cas en ces années 2010 où les contraintes imposées aux finances publiques conduisent à des arbitrages difficiles entre les diverses catégories de dépense⁹. Depuis quelques années sous ces

⁸La mise en place du Conservatoire avait, de plus, une dimension politique, identifiée par J.L. Bonniol (2001) qui y voit un moyen, pour la majorité départementale, d'atténuer l'image gauchiste du Larzac en insistant sur la mémoire historique liée aux ordres militaires religieux.

⁹ Déjà, il y a une dizaine d'années, ces contraintes financières avaient conduit les autorités départementales à abandonner un projet, très contestable et contesté localement, de création, ex-nihilo dans des bâtiments neufs, d'un centre d'interprétation sur les ordres militaires. Or,

contraintes budgétaires, la nouvelle présidence du département, de plus moins sensible à l'intérêt de cette réalisation, a fortement réduit ses subventions ce qui a conduit à une diminution du personnel et des actions du Conservatoire.

Néanmoins, malgré leur coût élevé pour les communes, de telles actions de valorisation touristique sont importantes et utiles pour le développement local à condition que cette politique ne se limite pas à la seule promotion des monuments les plus remarquables. Un effort a donc été réalisé pour valoriser dans son ensemble le patrimoine du Larzac particulièrement riche et divers. Il s'agit, bien sûr, les fortifications, châteaux, églises, et halles léguées par son histoire fortement marquée par les ordres religieux qui, jusqu'à la révolution, en ont été les seigneurs. Mais, outre les monuments les plus importants construits par les Templiers et Hospitaliers, il existe un grand nombre de chapelles, fermes, bergeries anciennes, construites selon l'architecture caussenarde typique. Signalé sur les nombreux chemins de randonnées, ce patrimoine modeste est un facteur d'attraction supplémentaire pour les visiteurs des monuments les plus remarquables comme la commanderie de Ste Eulalie ou le désormais célèbre viaduc de Millau, élément de patrimoine architectural moderne qui relie le Larzac au plateau du Lézou. A cela, il convient d'ajouter le paysage très caractéristique des vastes espaces du causse, avec ses dolines cultivées, les lavagnes¹⁰ et sa flore particulièrement diversifiée.

Le Larzac est donc un bon exemple du fait, souligné par les analyses économiques du patrimoine (Grefte 2003), que ce dernier constitue un écosystème. Il y a interdépendance des divers types de patrimoines. En effet, la valeur d'un bien patrimonial particulier est liée à celle des autres. Leur consommation et leur production sont interdépendantes. La qualité des services rendus par les uns renforce l'attractivité des autres et vice-versa. Dès lors, l'action des collectivités territoriales, en premier lieu celle de la Communauté de communes « Larzac causse et vallées » est essentielle pour faire converger les initiatives des divers acteurs, qu'il s'agisse de campagnes de promotion, d'optimisation des sites internet, d'entretien des sentiers, de soutien à l'animation culturelle...

Par leurs dépenses sur place, les touristes ou excursionnistes augmentent le revenu localement disponible. Par le jeu du multiplicateur, ils sont à l'origine de la création d'autres revenus sur le territoire. Mais, il convient de noter que ce multiplicateur, très souvent surestimé, est très variable selon les études (de 1,15 à 9 !). Il y a en effet des fuites de revenus en dehors du territoire, qui sont d'autant plus grandes que celui-ci est plus petit. C'est le cas du Larzac, qui dépend, pour une bonne part de ses achats, des pôles urbains de Millau et Saint Affrique.

b) Les limites de la valorisation patrimoniale

Le patrimoine peut n'être qu'une source de rentes que des acteurs locaux se contentent d'extraire. La présence d'un patrimoine significatif comprend, en effet, des risques divers pour le développement local. Certains acteurs peuvent adopter un comportement de passager clandestin en bénéficiant de son existence sans contribuer à son entretien et à sa mise en valeur. Or, les gains issus de ce patrimoine sont inégalement répartis. Par définition, les hôteliers, les restaurateurs, les commerçants et les autres prestataires de services touristiques en sont les premiers bénéficiaires. Dès lors, il convient de gérer une intensité différente selon les acteurs dans l'optimum de demande du service patrimonial. Ainsi, une augmentation de la

comme le montrent de nombreux exemples, dont, au sein du département de l'Aveyron lui-même, ceux de Micropolis (cité des insectes) et de Noria (cité de l'eau) ce type d'attraction touristique n'est généralement pas rentable, et donc coûteux pour les collectivités.

¹⁰Marres empierrées destinées à abreuver les nombreux troupeaux de brebis laitières

fréquentation touristique, favorable à ceux cités plus haut, crée inévitablement des nuisances de toute nature liées à une forte affluence (bruits, encombrements, déchets, incivilités...). La population du Larzac dans son ensemble a pu jusqu'à présent bénéficier de cette valorisation au moins en terme de cadres de vie (bâtiments entretenus, voirie en bon état, assainissement...) et de services collectifs (maintien de commerces de proximité, de services publics tels que la poste). Mais des tensions apparaissent, une partie des habitants considérant que trop d'attention est portée aux besoins des touristes.

Une des difficultés principales rencontrée est le **contrôle du foncier** et de son prix de telle sorte que cette valorisation du patrimoine, attirant des touristes ou des résidents secondaires, n'entrave pas l'installation ou le maintien de résidents permanents. C'est, en milieu rural, un risque d'autant plus grand que le pouvoir d'achat de ces derniers est moindre que celui des premiers cités. Or les résidences secondaires sont particulièrement nombreuses sur le Larzac. Avec un taux proche de 50%, les deux cantons détiennent un record dans l'Aveyron. Dans la mesure où l'arrivée de migrants, essentielle pour le développement local, entraîne une augmentation de la demande de logements, se fait jour une concurrence entre résidences secondaires et permanentes. Ceci concerne aussi bien l'acquisition des rares maisons anciennes mises en vente que les terrains susceptibles d'être bâtis. En effet, les maisons anciennes sont très souvent des héritages familiaux aux quels sont attachés les originaires du pays, parfois émigrés depuis plusieurs générations, qui y reviennent pour les vacances. Un tel attachement, qui limite les ventes et les locations, doit être rapproché du phénomène, souvent signalé, de l'importance des sociétés amicales aveyronnaises en dehors du département. Quant aux terrains disponibles, ils sont en nombres limités du fait, en particulier, du classement de certains sites pour des motifs historiques ou naturels et de la concurrence des usages agricoles. Dès lors, la tendance à la hausse du prix des terrains et des logements handicape des migrants ayant un pouvoir d'achat moindre que les acquéreurs potentiels de résidences secondaires. Pour tenter d'y remédier, de nombreuses communes ont constitué des réserves foncières, créés des lotissements, acquis la propriété de logements, fait appel aux sociétés d'HLM. Ce sont là des enjeux stratégiques pour un développement local qui s'appuie sur la valorisation du patrimoine.

Mais cette valorisation ne se limite pas au seul développement du tourisme. D'autres activités, certes à moindre échelle, ont vu le jour.

4) Le développement d'activités productrices de biens et services.

En effet se sont créées ou développées des activités en relation avec le patrimoine (métiers d'art, artisans). De même, l'image positive du patrimoine a permis d'augmenter la valeur de produits locaux et donc les revenus. Un dernier effet du patrimoine est son impact sur l'image de marque positive du Larzac, tout particulièrement en termes de qualité de vie, qui attire des résidents et des activités non patrimoniales.

Comme la majorité des zones rurales, l'économie du Larzac a longtemps reposé presque exclusivement sur l'agriculture qui en a façonné les paysages. Cette place est désormais plus réduite, mais elle demeure décisive (a). Certes, les facilités de communication encouragent l'implantation d'établissements de type industriel sur des zones d'activité nouvellement créées, mais les services liés au patrimoine sont un des facteurs essentiels du développement de ce territoire (b).

a) L'agriculture, une place relativement réduite mais décisive

L'agriculture regroupe toujours une part significative des actifs du Larzac. Au total, les emplois liés au secteur agro-alimentaire représentent de l'ordre du tiers de

l'ensemble des emplois. Cette importance est d'autant plus grande que les communes sont plus petites. Dans l'ensemble, les exploitations sont relativement de grande taille et le nombre des GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) est élevé. C'est une agriculture essentiellement centrée sur l'élevage, ovin en premier lieu, car historiquement orientée vers la production laitière pour **Roquefort**. Son devenir est donc très lié à celui de cette industrie agroalimentaire à forte image de marque locale, comme en témoigne l'importance du tourisme industriel (visite des caves de Roquefort) et l'utilisation publicitaire des paysages larzaciens. Certes, l'aire de production du lait pour Roquefort (le rayon) dépasse largement le seul plateau du Larzac et le devenir de cette fabrication, organisée d'une façon originale par une coopération entre industriels et producteurs de lait, relève pour une part importante d'un décideur extérieur à ce territoire.

Ce système spécifique de Roquefort (cf. annexe) a fonctionné jusqu'à aujourd'hui (2015). Mais son marché stagne et le lait consacré à la diversification (pérail, feta, fromage à pizza, tomes...) est moins bien rémunéré. Le système des quotas actuels a été négocié entre producteurs et industriels en 1987. Il est de moins en moins adapté à la situation présente et va disparaître. Les acteurs de cette filière, qui avaient su s'unir, tendent à se diviser. Le groupe Lactalis, propriétaire des caves Société qui produisent les deux tiers du Roquefort, déploie une stratégie internationale dans lequel ce produit très spécifique n'est qu'un pion. Ainsi, il y a quelques années, il s'est violemment opposé aux autres acteurs de la filière sur la question de la mise sur le marché d'un bleu de brebis susceptible de concurrencer le Roquefort, politique inverse de celle qui avait été de tout temps conduite par les instances collectives de gestion de la filière. Si celle-ci tend à échapper pour une bonne part aux acteurs locaux, ceux-ci peuvent se saisir de l'image forte du Larzac pour valoriser d'autres productions.

Associés à **l'image du territoire**, d'autres productions agricoles marquent leur spécificité et permettent le maintien ou l'installation d'unités de production dont les produits bénéficient alors d'un avantage comparatif ou absolu. Ainsi, en parallèle de la production vedette de Roquefort ont été développées d'autres fabrications fromagères permettant d'écouler une partie de la production de lait non utilisée pour l'AOC Roquefort¹¹. Certaines, comme le pérail, ont été diffusées à grande échelle à partir de spécialités anciennes mais de consommation locale. Elles ont conduit à la création de petites entreprises, coopératives ou familiales, qui, à l'exemple des « Bergers du Larzac », ont pu utiliser l'image de marque du plateau. Ainsi cette coopérative des Bergers du Larzac a accru sa production, le nombre des coopérateurs et a installé récemment une nouvelle laiterie plus moderne.

A cette image des paysages du causse, il convient d'y ajouter celle issue de son histoire ancienne (les templiers) et récente (les luttes contre l'extension du camp militaire, le démontage du Mac-Do de Millau, le gaz de schiste). C'est là un atout de différenciation a priori positif pour l'avenir, qui peut être diffusé par le flot important des touristes qui visitent la région. L'attrait actuel pour les produits locaux, renforcé par les scandales relatifs aux produits de l'agro-industrie, valorise des productions du type de celles du Larzac. La présence de nombreux marchés de pays, tel celui de Montredon fief de J. Bové, permet de faire connaître à un large public les petites fabrications artisanales de fromages typés, la viande d'agneaux locaux et d'autres petites productions (bière, pain, liqueurs...). De nouvelles installations non aidées ont eu lieu pour des productions non traditionnelles telles que le maraîchage. La vente directe s'est développée (marchés, y compris jusqu'à Montpellier, utilisation des réseaux Larzac issus des luttes historiques, vente à la ferme...)¹².

¹¹ Ce fut la première AOC française, dont elle vient de fêter le quatre-vingt-dixième anniversaire lors du dernier salon de l'agriculture

¹² La chambre d'agriculture a mis en place des journées de formation consacrée à la vente directe

L'agro-tourisme, dont la demande augmente, s'est développé à travers la création de chambres d'hôtes, de gîtes, comblant ainsi le retard du Larzac, comparé à la Lozère par exemple. Des opportunités ont été saisies dans l'artisanat, outre l'entretien des machines agricoles et les interventions sur les bâtiments professionnels, telles que celle relative à l'installation de clôtures. Les CUMA (coopératives d'utilisation en commun des matériels agricoles) ont eu tendance à renforcer leur équipement collectif. Des regroupements d'agriculteurs ont élaboré un projet de parc éolien et un projet de méthanisation.

Pour l'avenir, il convient de suivre le **devenir des exploitations** existantes. Dans les années soixante, une phase de concentration a vu l'installation de jeunes agriculteurs, le plus souvent en GAEC, sur des exploitations de taille significative. Dans les années soixante-dix, le mouvement local de résistance des 103 exploitants touchés par l'extension du camp du Larzac ne peut se comprendre qu'en raison du dynamisme de ces jeunes agriculteurs, profondément marqués par le travail en profondeur de la JAC (jeunesse agricole chrétienne) et du syndicalisme agricole. Avec le renouvellement des générations se pose la question de la pérennité de ces exploitations et de ce dynamisme économique et social. C'est là un enjeu essentiel pour le devenir du Larzac. En effet, le maintien de l'élevage ovin laitier est important pour la conservation des paysages du causse. Les terres de parcours, naturellement entretenues par le pacage des brebis, sont en effet un élément essentiel de ceux-ci et l'un des atouts du Larzac pour promouvoir un tourisme lié à l'attrait d'une nature vivante et entretenue.

Ces remarques invitent à souligner combien la conservation du patrimoine fait système. Le maintien d'une agriculture vivante permet de conserver un paysage qui est, tout à la fois, facteur d'attraction de randonneurs, d'amoureux de la flore si spécifique du Causse et porteur d'une image de marque valorisable à travers des innovations créatrices d'activités nouvelles.

b) L'innovation sur des services et produits liés au patrimoine, clé du développement

Outre les produits et services liés à l'agroalimentaire, **d'autres activités artisanales ou de service** ont vu le jour. Elles sont décisives pour le développement du Larzac. Associées à son image, des produits artisanaux, à l'exemple en maroquinerie du « sac du berger », marquent leur spécificité et permettent le maintien ou l'installation d'unités de production dont les produits bénéficient ainsi d'un avantage comparatif. Pour faciliter ces installations, les communes, malgré la faiblesse de leurs moyens, se sont, en particulier, efforcées de mettre des locaux à la disposition de ces petits ateliers de forgerons, artisans du cuir, potiers...

En effet, l'expérience de nombreux autres territoires montre que des entreprises attirées par des taux d'imposition faibles, et d'éventuelles primes d'installation, peuvent se délocaliser au bout de quelques temps. Ce fut le cas de certaines d'entre elles installées sur la zone industrielle de La Cavalerie. En fait, la situation diffère selon que le centre de décision de chaque établissement est implanté sur le territoire ou en dehors, que la nature de sa production concerne ou non un secteur très concurrentiel, que son implantation est fortement liée à des caractéristiques locales (marché local, position géographique, ressources locales...). Sur tous ces points, les atouts du Larzac sont relativement limités. Le marché local est réduit du fait d'une très faible densité. Sa position sur l'A 75 est concurrencée par l'avantage comparable des communes également situées sur ce parcours. Les ressources locales en main-d'œuvre ne sont ni abondantes, ni spécifiques. Celles en eau sont particulièrement limitées sur un plateau calcaire où, de plus, les risques de pollution sont élevés du fait de la porosité des sols. Dès lors, qui plus est dans un contexte de délocalisation et de concurrence internationale exacerbée, l'avenir de ce territoire est à rechercher dans une autre direction, la capacité de ses résidents à maximiser les atouts patrimoniaux dont ils

disposent. Dans le cas du Larzac, ils doivent éviter l'illusion selon laquelle l'autoroute peut entraîner, en quelque sorte automatiquement, son développement grâce à l'implantation de nouvelles activités, à l'attrait de nouvelles populations, au passage plus fréquent de touristes. Dans tous les cas, cette croissance quantitative potentielle implique des coûts d'accueil qui ne peuvent être amortis que si ces phénomènes sont durables et sources de revenus croissants sans, pour autant, engendrer des effets externes par trop négatifs.

Pour qu'il en soit ainsi, les acteurs locaux doivent continuer à innover en termes de services et de produits liés au patrimoine sans galvauder l'image attachée au Larzac. Il est donc particulièrement important que ce patrimoine soit identifié et reconnu comme tel par la population. Les très nombreuses **associations** à finalités sociales, culturelles et sportives présentes sur le plateau utilisent de fait et valorisent ce patrimoine dans le cadre de leurs activités. Elles sont à l'origine de services divers (fêtes, spectacles, randonnées, visites, concerts tels le Festival de musique de chambre du Larzac ou Les pierres qui chantent...)

L'augmentation des résidents, attirés par cette valorisation du patrimoine, a de plus un effet d'entraînement sur l'activité des artisans du bâtiment et des services aux personnes qu'ils soient publics (cantines scolaires, portage de repas à domicile, agences postales...) ou privés (soins, activités culturelles...)

Le flux touristique important n'a été positif pour le développement local que grâce au développement, en parallèle, des capacités d'hébergement et de restauration orientées vers des séjours de moyenne durée. Il s'agit donc, pour ce territoire au patrimoine riche mais fragile, d'attirer un certain type de touristes sensibles à la valeur de ce patrimoine. En effet, il ne supporterait pas un tourisme de masse peu compatible, de plus, avec le maintien d'une vie locale autonome qui est actuellement une réalité vivante. En ce sens des projets, comme la création d'un complexe résidentiel et d'un golf, envisagé un temps sur la commune de l'Hospitalet et aujourd'hui heureusement abandonné, outre les risques qu'ils font courir à l'environnement, sont peu compatibles avec une telle approche du développement durable.

Conclusion

Ainsi, les communes relativement isolées du Larzac, dispersées sur un territoire peu dense à une centaine de kilomètres d'une grande ville (Montpellier), ont, depuis un quart de siècle, réussi à inverser la courbe de leur déclin démographique, continu depuis la fin du XIX^{ème} siècle, en valorisant leur riche patrimoine naturel et historique. Elles le doivent pour une grande part à la prise de conscience de la valeur potentielle de ces biens patrimoniaux par leurs populations qu'unissent des liens associatifs, sociaux et économiques anciens. Elles ont réussi à entraîner à leur tour les élus qui ont eu un rôle décisif pour faciliter la coopération entre tous les acteurs du développement local aux intérêts souvent divergents. Ce renouveau économique et social fondé sur la valorisation du patrimoine est certes fragile et l'avenir dépendra de la capacité de tous ces acteurs, et en premier lieu des élus, à surmonter leurs conflits d'intérêt, ce qui ne fut pas toujours le cas dans les années passées. En effet, il a fallu plus de dix ans pour créer une seule communauté de communes sur ce petit territoire d'à peine plus de 5 000 habitants ! L'origine de cette lenteur est, essentiellement, à rechercher dans les rivalités entre responsables politiques locaux et les réticences des deux communes relativement les plus riches.

Mais cette condition liée à la capacité des acteurs du développement local à se coordonner autour d'un projet de territoire partagé n'est pas la seule. Pour le Larzac comme pour tout territoire isolé, encore faut-il que la contribution du patrimoine au développement territorial soit soutenable. Ceci suppose tout à la fois de différencier durablement son offre de biens et services patrimoniaux de celle des territoires concurrents, de résister à la tendance à

l'homogénéisation des services patrimoniaux liée à la mondialisation et d'éviter les effets pervers issus d'une surexploitation de cette ressource patrimoniale.

Annexe

Le système agro-industriel de Roquefort

L'impact de Roquefort sur le Sud Aveyron, tout particulièrement le Causse du Larzac, a été décisif, du fait du caractère dominant de l'élevage ovin laitier, pour l'évolution de l'agriculture et, ce faisant, de leur évolution humaine, économique et paysagère.

Dès le dernier quart du XIX^{ème} siècle, l'affinage du fromage tend à se concentrer. En 1888, la Société des caves assure les deux tiers de la production. Les caves bâtardees sont neutralisées¹³. Des laiteries sont créées pour assurer la première étape de la fabrication du fromage. Les revenus des éleveurs augmentent, mais ils sont de simples fournisseurs de lait. (Saussol 1995).

Après la première guerre mondiale, de nouveaux entrepreneurs fabricants de fromages apparaissent. Le nombre des laiteries augmente fortement. Les années vingt se caractérisent par des événements décisifs. En premier lieu, le 26/7/1925, le Roquefort est reconnu en tant qu'appellation contrôlée. Une zone de production du lait (le rayon) est délimitée. Les conditions de fabrication, issues de la tradition, sont précisées. D'autre part, les deux syndicats, regroupant d'une part les petits industriels et de l'autre les gros, fusionnent au sein de la Fédération syndicale des industriels de Roquefort. Ceci aboutit à des regroupements et des fermetures de laiteries. De leur côté, les producteurs de lait se regroupent dans la Fédération régionale des syndicats d'éleveurs de brebis (FRSEB). En 1929, est créée la Confédération de Roquefort qui regroupe industriels et producteurs de lait. Cette structure interprofessionnelle définit des normes et amorce une modernisation de la filière que la crise et la guerre vont bloquer jusqu'au début des années cinquante.

Cette modernisation est rapide au cours des années soixante. Comme pour l'essentiel de l'agriculture française, débute alors une phase d'intensification et de mécanisation coûteuse qui impose la concentration des exploitations. L'action combinée de la Société des caves, de l'INRA et de jeunes agriculteurs dynamiques, formés par la JAC et insérés dans les structures du syndicalisme agricole, conduit à une forte augmentation de la taille et de la productivité des troupeaux. Mais le nombre des producteurs diminue, passant pour le rayon de Roquefort, de 8 000 à 3 600. (Barthe 1995). La traite se mécanise, l'alimentation des brebis se rationalise. Ainsi émerge ce qui a été qualifié de « modèle Roquefort » d'exploitation (Labouesse 1987) : chaque exploitation regroupe un troupeau important de plus de 150 brebis, une salle de traite, une bergerie moderne, pratique systématiquement la sélection et rationalisation l'alimentation des animaux.

Au milieu des années quatre-vingt, la production est, par brebis, de 180 litres par an contre 60 litres cinquante ans avant (75 litres en 1960). Dès 1985, 85 % des éleveurs sont mécanisés (4 % en 1960). En 1985, l'INRA crée, sur le plateau du Larzac, la station de La Fage qui renforce ces évolutions techniques. La gestion des troupeaux est de plus en plus rationnelle : groupement de l'agnelage, intensification fourragère, ensilage, établissement de clôtures pour pallier au manque et au coût des bergers. Si, de 1970 à 1985, le nombre d'éleveurs a diminué des deux tiers, la taille des troupeaux a doublé et les effectifs ovins globaux ont fortement progressé (de 3200 à 6600 à la Cavalerie, de 1000 à 2500 à la Couvertorade) (Saussol 1996). Sur les Causses de l'Aveyron, de 1955 à 1988 les effectifs ovins sont passés de 166.500 à 302.500 et la taille moyenne des troupeaux de 70 à 328 (Rieutort 1996).

¹³ Les caves bâtardees sont les caves d'affinage situées en dehors du périmètre délimité à l'intérieur du Rocher du Combalou sur la commune de Roquefort.

Cette évolution entraîne une forte croissance de la production de lait qui passe, dans le rayon de Roquefort, de 50 millions de litres en 1950 à 150 millions en 1992 (68 Ms en 1975, 105 Ms en 1985). Il s'agit donc, dans les années quatre-vingt, de gérer la surproduction de lait par rapport aux besoins de Roquefort. Dès 1976, avait été créée, au Massegros, une première unité assurant des productions différentes du Roquefort. A partir de 1981, les sociétés fromagères se désengagent des bassins de collecte laitière hors rayon de Corse et des Pyrénées. En effet, si en 1970 le rayon ne fournissait que 70% du lait nécessaire à Roquefort, il en assurait 150 % au début des années quatre-vingt-dix. En 1987, la diversification représente le tiers de la collecte (Saussol 1996). En 1988, par convention entre industriels et producteurs, est introduit un système de quotas, calculés sur les trois meilleures des cinq années antérieures. Trois classes de prix sont créées, la plus basse concerne les surplus.

Mais cette solution est favorable aux positions acquises et désavantage les nouveaux producteurs et ceux dont l'évolution productive avait été la plus tardive. Dès lors, elle a relancé les conflits internes au syndicalisme agricole qui avaient débuté en 1968 et avaient conduit à la création de structures distinctes de la Confédération. Aussi, dès 1988, se créent des Comités Roquefort demandant une répartition plus juste des quotas, en particulier par l'instauration d'un minimum vital par exploitation. En 1991 apparaît un syndicat des producteurs de lait de brebis (SPLB).

Du côté des industriels, les évolutions sont également fortes, marquées par la réduction du nombre des laiteries. De 690 en 1953, elles sont réduites à 15 au début des années quatre-vingt-dix (34 dès 1980). Le poids de la Société, déjà hégémonique dans le passé avec 65 % de la collecte de lait à la fin des années soixante, s'accroît pour atteindre 80 % au début des années quatre-vingt-dix (Rieutort 1996). Cette domination de la Société est d'autant plus importante pour l'ensemble du rayon que depuis 1986 les centres de décision de cette entreprise, Perrier en un premier temps et, depuis 1992, Besnier devenu Lactalis, se situent en dehors de la région. Dès lors la Confédération, structure si caractéristique du « système Roquefort », ne joue plus le même rôle que par le passé.

En 2015 ce système est condamné et son remplacement l'objet de vifs débats...à suivre.

Références

- Barthe L. (1995), « L'élaboration du système agro-industriel de Roquefort » in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir), *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.
- Beteille R. (1978), **Rouergue, terre d'exode**, Hachette, Paris
- Bonniol, J.L (2005), « L'invention d'un territoire et sa confrontation aux limites administratives. Le cas des Grands Causses », **Pays, Terroirs, Territoires N°8**.

- Bonniol, J.L (2001), « La fabrique du passé. Le Larzac entre mémoire, histoire et patrimoine ». in Annales de la faculté de droit d'Aix en Provence.
- Greffe X. (2003), **La valorisation économique du patrimoine**, La Documentation française.
- Gueguen K.(2004), **Le rôle des ressources humaines dans les dynamiques de développement des territoires ruraux. Essai de comparaison de deux territoires : le canton d'Aspet et le Larzac**. Rapport de stage, INRA-DESS Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne - Université Toulouse III.
- Guillemard D. (2011), « Lepatrimoine modeste » in **Patrimoine et développement**, Vernières M. (dir), Karthala, Paris
- - INRA (2000), **L'espace à dominante rurale**, Sciences sociales Juillet.
- Labouesse F. (1987), **Aspects de la modernisation du système productif dans le système ovin-lait dans le rayon de Roquefort**, ENSAM-INRA, Lab. D'éco et socio rurales, Montpellier, Série notes et documents N°78 73 P.
- Rieutort L. (1995) « Les grands causses du massif Central : dynamique rurale et organisation de l'espace » , in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir..), **Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres**, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.
- Saussol A. (1995), « Des Causses de Paul Mares aux Causses d'aujourd'hui ; 1935-1995 » in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir),*Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.